

Troisième partie

Prévention et règlement des crises et des conflits – Sécurité humaine et Consolidation de la paix

(Chapitre 5 de la Déclaration de Bamako)

Dynamiques nationales et pratiques de la Francophonie

I. CONFLITS ET SÉCURITÉ HUMAINE

Le développement de la violence dans le monde s'est accompagné durant les quinze dernières années d'un renouvellement du regard porté sur la causalité conflictuelle. Loin de se réduire à une analyse de conflits territoriaux, à des heurts entre des nationalismes rivalisant d'ambitions expansives, la compréhension des conflits s'est ouverte sur l'étude de leurs dimensions endogènes. Il est vrai que la nature des conflits a varié et que nombre d'entre eux, leur très grande majorité, se déroule à présent à l'intérieur des États et non entre les États eux-mêmes. L'émergence d'une conflictualité d'origine interne n'élimine pas des guerres motivées par des contextes régionaux difficiles où se mêlent une lutte sur les ressources, des disputes frontalières ou des volontés de puissance et des politiques d'hégémonie. Le déplacement sur les causalités belligères internes pointe toutefois des fragilités structurelles au niveau de la construction de l'État, la faiblesse des institutions, une intégration citoyenne insuffisante ou encore des conditions socio-économiques qui nourrissent les revendications et les contestations. Les liens apparaissent, ainsi, de plus en plus, marqués entre pauvreté et conflictualité. Cette dernière est liée à un faible développement économique, à un fort taux de mortalité infantile, à un système embryonnaire de santé publique ou à un système éducatif défaillant. Les différents rapports des Nations Unies, tout comme les études des centres indépendants de recherche, confirment la prédominance et les rapports corrélés entre la conflictualité et les variables socio-économiques endogènes. Un cercle vicieux enchaîne le sous-développement économique et social à l'insécurité et à la faiblesse des institutions. Dans certains contextes, la mobilisation ethnique ou communautaire, de fortes solidarités claniques qui viennent souvent s'ajouter à une gestion patrimoniale de l'État et une généralisation de la corruption ajoutent aux difficultés du développement de l'État et à la croissance de son économie. Le cumul de ces fragilités est générateur de la plus grande violence, de la même manière qu'il annonce très sûrement le délitement de l'État et, souvent, comme l'ont montré les exemples récents au Libéria ou en Somalie, son effondrement.

Des causes récurrentes de crises et de conflits violents peuvent ainsi être plus généralement soulignées :

- le sous-développement économique et une redistribution inéquitable du revenu national sont des facteurs de ségrégation sociale et d'exclusion. De même, quand il s'accompagne de corruption et de prédation, un développement économique même relativement soutenu alimente les frustrations et génère des clivages et des oppositions basés sur le sentiment de spoliation et sur l'inégalité des chances et des opportunités ;
- la division de la société selon des lignes de clivage ethniques, religieuses ou communautaires qui finissent, en l'absence de politiques d'intégration nationale et de citoyenneté, par l'emporter sur les liens d'appartenance nationale. Les conflits dits « identitaires » ou communautaires sont la résultante

tante de ce développement inégal des liens d'appartenance à travers lequel l'identification à la communauté nationale faiblit aux dépens d'une solidarité primordiale, conçue comme prioritaire, avec les membres d'un même lignage, d'un même groupe ou d'une même communauté linguistique ou religieuse ;

- la fragilité de la construction étatique, et l'autoritarisme, sont des facteurs certains de risque. Une faible participation politique qui dénote une adhésion insuffisante au système et aux valeurs politiques fausse le jeu des institutions. Ce type de situation ouvre alors la porte au monopole de la succession au pouvoir, bloque l'alternance, et favorise les tentatives de renversement des autorités en place ;
- la violation des droits de l'Homme, le règne de l'arbitraire, les atteintes au droit d'expression, aux libertés, dont celles des médias, ainsi que la censure, affaiblissent le corps politique et sont des freins à l'établissement de la démocratie. Les protestations que les violations des droits génèrent sont alors le prélude à des situations d'affrontements plus durs ;
- l'instabilité régionale et l'ingérence d'États étrangers dans les affaires d'un autre État sont des causes manifestes de conflit. Très souvent, l'instabilité à l'intérieur d'un pays « appelle » l'intervention des pays avoisinants et vient compliquer le conflit interne d'un autre, interétatique ;
- l'exploitation illicite des ressources naturelles et leur trafic, organisé par des milieux étrangers en phase avec des personnalités ou des sociétés locales, sont de nature à entretenir les conflits en les finançant. Des exemples de mises en place, au niveau international, de systèmes de prévention et de lutte comme celui du processus de Kimberley concernant le diamant, sont significatifs de la prise de conscience qui se fait en la matière.

Dans ces différents contextes, le recours à la notion de sécurité, soit pour définir un état de paix civile, soit pour formuler une exigence de rétablissement de la paix, là où elle a été menacée, ne peut être réduit à une dimension univoque et se résumer à la seule stabilité formelle. Dans la perspective de la sécurité humaine, « l'affranchissement de la peur », la « libération du besoin » et le respect de la dignité humaine apparaissent comme complémentaires. La prévention des conflits ne se conçoit que comme unité d'une problématique où toutes ces dimensions sont liées et prises en compte solidairement dans la recherche de solutions globales.

De ce fait, le paradigme de la sécurité humaine autorise une approche intégrée des composantes diverses inhérentes à toute sécurité. Le respect des droits de l'Homme, le développement durable, le respect des droits des populations civiles en temps de guerre sont au centre de cette conception globale. En organisant un Séminaire le 30 mars à la Délégation à la paix, aux droits de l'Homme et à la démocratie autour de la sécurité humaine, la Francophonie s'est emparée d'une problématique qui conforte et renforce sa philosophie de l'observation et de la prévention des conflits. La Déclaration de Saint Boniface du 14 mai 2006 est venue confirmer cette adéquation entre des approches méthodologiquement distinctes mais philosophiquement convergentes de la prévention des conflits et de la sécurité.

Au centre de la problématique de la sécurité humaine, s'inscrit le principe de la « Responsabilité de protéger » (cf. supra, Première partie du Rapport). Ce principe apparaît indissociable de l'obligation assumée, d'abord et en premier lieu, par les États de protéger les populations qui vivent sur leur territoire. Il comporte néanmoins, et de manière tout aussi impérieuse, comme une charge à portée éthique et normative à l'endroit de la communauté internationale qui se substituerait à l'État, dans le cas et dans le cas seulement, où ce dernier serait défaillant ou alors serait directement l'auteur de violations graves et avérées à l'endroit de populations dont il a la charge. Cette subrogation de la communauté internationale pointe la responsabilité permanente de protection des populations civiles. Souvent contestée par les débordements de puis-

sance et le désir d'ingérence qu'elle pourrait entraîner ou laisser soupçonner, la « Responsabilité de protéger » de la communauté internationale devrait être, quand elle a lieu, cadrée par le Conseil de sécurité des Nations Unies et assujettie à la stricte réalisation d'un mandat précis, comme le précise la Déclaration de Saint-Boniface. Le débat autour de cette notion ne fait d'ailleurs que commencer. Il est prévu qu'il se déroule au niveau de l'Assemblée générale de l'ONU qui devrait en préciser les contours et en indiquer les modalités pratiques d'application. Toutefois, en faisant sienne la préoccupation morale et effective de protection des populations, la Francophonie, on l'a vu, n'a pas introduit dans son dispositif normatif et réactif aux violations des droits de l'Homme un élément nouveau ou exogène. Bien au contraire.

Au cours des deux années écoulées depuis la publication du premier Rapport de l'Observatoire, une série de crises et de conflits ont secoué le monde et le monde francophone. Leurs racines sont multiples et leurs effets interdépendants. Aucune causalité unique, exclusive, n'est à rechercher pour les expliquer. C'est, le plus souvent, dans la complexité d'une réalité faite de l'enchevêtrement des données internes et de données régionales et internationales que les crises et les conflits puisent leurs ressorts les plus vifs. Il reste toutefois frappant, comme le relevait, le précédent Rapport de l'Observatoire que les crises et les conflits sont depuis la fin de la guerre froide de nature intra-étatique, mettant en opposition des acteurs internes en lutte pour le pouvoir. Des cinquante et un conflits qui étaient recensés en 1991, moins d'une trentaine subsistent aujourd'hui. Dans leur écrasante majorité, ils révèlent de problèmes graves de construction étatique, de confrontations ethniques ou communautaires ou de disputes entre factions au pouvoir sur les ressources naturelles et le partage des richesses.

Durant les dix dernières années, une tendance à la décrue s'est toutefois manifestée. Dans l'espace francophone en particulier, il faut noter que ces deux dernières années auront marqué, comme le présent Rapport en rend compte dans les parties précédentes, l'achèvement formel d'un nombre certain de situations de sortie de crise, notamment par la tenue de consultations électorales, aux résultats acceptés par les parties, induisant de ce fait, une légitimité des Organes et des Institutions ainsi mis en place, décisive pour l'avenir. La Déclaration de Bucarest, adoptée par le XI^{ème} Sommet de la Francophonie, a voulu d'ailleurs entériner ces acquis, dans sa section consacrée, sous un libellé nouveau « aux foyers de crise et sorties de crise », en mettant dans ce sens l'accent sur les processus développés en République centrafricaine, au Burundi, au Cameroun, aux Comores, en Haïti et en RDC, sans pour autant ignorer les défis nouveaux auxquels la plupart de ces pays sont confrontés, requérant une solidarité et une vigilance accrues.

Mais des conflits persistent encore, dont la solution tarde toujours à venir. Si le conflit irlandais est en voie de résolution, d'autres conflits ou crises dites de longue durée restent sans perspectives de solution à court terme comme le conflit israélo-palestinien, avec ses extensions syrienne et libanaise ou le conflit au Sri Lanka. D'autres zones d'instabilité se sont créées dans le monde, au Proche-Orient notamment en Irak, au Caucase, et en Asie Centrale avec l'épineux problème tchéchène ou celui du Haut Karabakh, en Afghanistan pour ne citer que ceux qui connaissent un éclairage quasi-permanent de l'actualité. En Afrique, la persistance de la crise en Côte d'Ivoire, les violences dans la province du Darfour au Soudan, la situation au Tchad illustrent l'état d'un continent où se concentre aujourd'hui près de la moitié (44 %) des conflits dans le monde. Le lot de souffrances attaché à ces conflits est très grand. Le « Rapport mondial sur le développement humain » (2005) relève que, depuis 1990 plus de 3 millions de personnes sont décédées dans un conflit armé, dont 2 millions d'enfants. Le génocide du Rwanda, en 1994 a fait près d'un million de victimes. La guerre civile en République démocratique du Congo a décimé 7 % environ de la population de ce pays. En réalité, près de 4 millions de personnes sont décédées en RDC des suites du conflit si l'on opère le décompte non seulement de ceux qui sont morts du fait des combats et des violences armées, mais aussi les pertes en vies humaines dues à la maladie, la malnutrition ou l'indigence. Au Soudan, la guerre civile entre le nord et le sud qui dure depuis plus de deux décennies – en espérant que les très récents accords de paix mettent un terme à son déroulement – a coûté la vie à 2 millions de personnes.